

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Metz (57)

Réponses de Richard Lioger, au nom de la liste « Metz au coeur »

— le 26/02/2020 à 22:11 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 4 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de 3 500 000 euros

Objectif 2030 : l'objectif de part modale vélo inscrit dans la loi (loi LOM) est de 9 % en 2024 hors le PDU prévoit seulement 3 % en 2030. Pour être conforme à la loi, cet objectif doit être révisé.

Afin de développer un "système vélo" complet et cohérent (voir le manifeste vélo), validez vous les 3 points suivants ?

- Investissement financier : => Afin de faire changer les comportements et au vu des enjeux environnementaux, il est nécessaire d'investir au minimum 15 € par habitant par an. C'est à dire un budget équivalent à celui alloué dans les villes qui ont développé le vélo (Strasbourg, Bordeaux, Grenoble etc..).*
- Moyens humains : => Mettre en place un "système vélo" cohérent demande des moyens humains suffisamment conséquent, c'est pourquoi l'équipe "mobilité active" de Metz Métropole doit être portée au minimum à 3 personnes.*
- Suivi et communication : => Mettre en place un comité de suivie trimestriel et organiser une présentation public annuelle sur l'état d'avancement du Schéma Directeur Vélo : présentation des travaux effectués et à venir, évolution des services vélos, mises en œuvre des incitations en faveur du vélo, le budget....*

Oui, ce qui est important, c'est en particulier d'associer les cyclistes dans la définition de ses plans. Ils ont une réelle compétence quant à l'usage de l'espace urbain et des équipements dédiés.

Action n°2 : je m'engage

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Prévoir également la participation des élus et responsables à des séminaires et visites guidées sur des villes qui ont développé le vélo (Strasbourg par exemple, ou Amsterdam, Copenhague ...).

Je suis attaché à ce que les projets d'urbanisme soient préparé par des compétences solides et ancrées sur le terrain.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 : je m'engage

Créer un réseau express vélo / Lancer sans tarder l'aménagement des axes cyclables structurants du Schéma Directeur Cyclable de Metz Métropole.

Et ce, sans attendre l'opportunité d'autres travaux à engager sur les voies concernées, afin d'assurer la continuité de ces grands axes le plus rapidement possible. Sur ces axes, il s'agit aussi d'aménager les carrefours pour donner la priorité aux piétons et aux cyclistes par rapport aux voitures.

En tant que futur élu communautaire, vous engagez-vous à réaliser ces axes structurants dans le cadre du prochain mandat ? De quelle manière, dans votre commune, soutiendrez-vous ces aménagements ?.

C'est une question complexe car la compétence engage la Métropole, et il faudra veiller à ce que ces axes structurants trouvent une continuité inter-communale. Mais en tant que maire, j'appuierai cet engagement pour qu'il se fasse sur le territoire messin.

Action n°4 : je m'engage

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération. Poursuivre et développer, à l'échelle de la métropole, le jalonnement des itinéraires cyclables mis en place par la Ville de Metz.

Les réseaux inter-quartiers sont bien sûr importants, en particulier lorsque ceux-ci passent par des points particulièrement dangereux, par exemple Patrotte vers Metz Centre.

Action n°5 : je m'engage

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. Par exemple :

- liaison Moulins centre à Moulins-Saint-Pierre
- rond point intersection entre boulevard de la Solidarité et N431 pour un accès vers l'Actipôle avec de nombreux commerces et entreprises
- pont de Verdun
- pont mixte

Un nouvel appel à projets est lancé pour 2020 (du 1er février au 31 mai) avec un budget de 50 millions d'euros, voir les détails ici :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aap-continuites-cyclables2020>

Le fonds de mobilités actives, comme d'autres financements, sont naturellement à mobiliser pour engager la transformation de points durs tels que ceux cités.

Action n°6 : je m'engage

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture, déneigement... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Oui, la propreté de la voie cyclable est un facteur favorable à l'importance de l'utilisation et la sécurité des cyclistes. mais il faut aussi mettre les moyens pour que ce réseau ne soit pas dégradé. Nous pensons par exemple à la boucle complète du Saulcy, inutilisable du fait de véhicules voyous.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°7 : je m'engage

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes et piétons.

Et mettre en place des animations de sensibilisation avec les services de transport en commun et les cyclistes.

La législation européenne évolue vers de nouvelles règles pour les VI et les VUL en 2022 puis 2024. C'est une avancée. Néanmoins "l'interdiction" sur le seul ban de notre commune poserait de sérieuses difficultés d'information et de respect de cette interdiction.

Action n°8 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Evidemment. C'est la direction que nous prenons. Comme cela se fait déjà sur les zones 30 et priorités inversés, nous devons donner priorité aux modes de transport les plus vulnérables et les moins polluants, en commençant par les piétons... puis les vélos.

Action n°9 : je ne m'engage pas

Arrêter tout projet de construction de grande infrastructure routière destinée aux véhicules motorisés.

C'est un engagement intenable et qui serait démagogique. Par respect pour les électeurs, un maire se doit de porter une politique de conciliation des modes de transports, y compris la voiture et les 2 roues motorisées qui sont (encore) un moyen de déplacement contemporain.

Action n°10 : je m'engage

Réaménager les avenues qui sont à 2x2 voies en 2x1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos.

La construction des lignes de Metis en sont l'exemple concret. Durant les 2 derniers mandats auquel j'ai été plus qu'impliqué, c'est ce que j'ai défendu. Tout n'est pas possible tout de suite, mais la direction est la bonne.

Action n°11 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. à l'exception de quelques grands axes principaux

Le terme "généraliser" est fort car sur de nombreux axes sécurisés pour les cyclistes, cette mesure n'est pas justifiée. Mais "étendre" oui.

Action n°12 : je m'engage

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

Oui, la question des écoles et collèges en particulier, et créer pour cela des lieux de dépôt sécurisés et distants des entrées.

Action n°13 : je m'engage

Transformer en zone piétonne. Étendre le plateau piétonnier à la Fournirue et la rue des Jardins.

Ce sont des engagements que vous lirez dans notre programme. Nous visons aussi l'étude de la continuité piétonne Fournirue, rue des Allemands.

Action n°14 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Oui, à condition aussi de sécuriser ces double-sens.

Action n°15 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. Réaménager les accès aux écoles pour permettre aux élèves de venir à vélo en sécurité.

Et sécuriser les parcs vélos pour les écoles, l'inciter pour les collèges et lycées.

Action n°16 : je ne m'engage pas

Étendre la zone de stationnement payant pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement.

Libérer l'espace public de la voiture en poursuivant une politique de stationnement favorisant le report modal et le stationnement dans les parkings en ouvrages.

L'extension du stationnement voiture payant sur la commune de Metz a montré son efficacité :

- certains automobilistes ont redécouvert leur garage privé ou les parking relais.

Utiliser cet espace libéré pour créer des espaces piétons ou des itinéraires vélo.

Même remarque que sur la proposition n°9. Le raisonnement est juste, mais l'extension doit être accompagnée pour les automobilistes.

Action n°17 : je m'engage

Rendre claire et visible l'offre de stationnement aux portes de la ville, afin d'y orienter les visiteurs, et d'alléger le trafic en centre-ville.

L'information relative aux parkings relais est insuffisante notamment sur les axes autoroutiers. Il faut prévoir des panneaux d'affichages fixes et l'utilisation des panneaux lumineux à messages variables d'informations.

L'incitation à l'usage de ces parkings doit aussi être améliorée.

Et nous soutenons la gratuité des parkings relais et le développement de systèmes d'auto-partage.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°18 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé à la gare (il n'y a plus de stationnement sécurisé sur l'arrière de la gare) et autres lieux, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Le programme ALVEOLE permet d'obtenir une participation financière pour des parkings vélo via des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE). ce dispositif a déjà permis de financer des abris vélos aux abords de 4 écoles de la ville de Metz. Toutes les écoles et de nombreuses structures (gare, centres sportifs etc..) de la métropole sont susceptibles de pouvoir y participer

Les détails : <https://programme-alveole.com/>

Action n°19 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Pour toutes les communes de la métropole.

Oui, commerces mais aussi zones denses d'habitation ou de loisir. Par exemple les Arènes, les équipements sont inexistantes.

Action n°20 : je m'engage

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.

Ou système équivalent.

Action n°21 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

C'est une bonne mesure de sécurité mais qui demandera une priorisation dans la mise en oeuvre.

Action n°22 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Cela est déjà le cadre de droit prévu par les textes !

Action n°23 : je m'engage

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Nous proposons une aide immatérielle, c'est-à-dire un appui conseil aux particuliers et professionnels sur leur projet d'achat (individuel, parc...) en particulier pour les vélos électriques qui demandent d'évaluer les équipements garage/recharge.

Action n°24 : je m'engage

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Cela s'appellera Metzlib' !

Promouvoir une culture vélo

Action n°25 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°26 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

La loi offre la possibilité aux entreprises et administrations d'attribuer à leurs salariés un « forfait mobilités durables », une prime vélo (ou co-voiturage) défiscalisée jusqu'à 400 € par an.

Si cela n'est pas déjà mis en œuvre dans votre commune, proposerez-vous cette prime aux agents communaux ? aux agents de Metz Métropole ? aux organismes annexes/satellites (Haganis, Inspire Metz, Saremm, Syndicats mixtes...)?

Quelles actions conduiriez-vous pour inciter les entreprises de votre commune à l'instituer pour leur personnel et, de façon plus générale, à mettre en place des plans de déplacement d'entreprise ?

Et inciter ce même développement au niveau des entreprises dont les commerces.

Action n°27 : je suis indécis·e

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

L'idée est intéressante pour un test, ou la promotion mais le coût pour l'ensemble des écoliers messins serait prohibitif.

Action n°28 : je m'engage

Créer une "journée sans voiture". par exemple lors de la semaine de la Mobilité.

Paris est habituée de l'opération, Nancy l'a déjà organisé à deux reprises en 2018 et 2019 (y compris le samedi)

On pourrait aussi dénommer cette animation "journée du piéton et du vélo".

Développer l'opération "Un mois sans ma voiture".

Oui, à tester en choisissant un jour garantissant le succès. Nous proposons une journée "transport doux" plutôt que "sans voiture".

Action n°29 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Action n°30 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

La pédagogie est utile, elle passe déjà par les outils de la municipalité et peuvent être encore renforcés.

Action n°31 : je suis indécis·e

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : par exemple, en soutenant :

- la mise en place de plan de mobilité, l'acquisition de flotte de vélos de service, la formation et la sensibilisation des salariés.
- la mise en place de journées d'animation vélo par une association locale => par exemple pour toute entreprise s'inscrivant dans le challenge "Allons-y à Vélo"

Les inciter et les aider oui. Financièrement non, nos compétences doivent être déployées sur l'aide à la transition, par exemple pour mettre en place un parc vélo électriques. L'UEM aura un rôle à jouer pour le stationnement et la location.

Commentaires généraux

Aucun commentaire n'a été fait par la·le candidat·e